CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 73/2025/103846/D01:1

DATE DU CONTRÔLE	**30/04/2025 (13:39 - 14:20)**	AGENT VISITEUR	**Antoine Souply-Pierard**
ADRESSE DU CONTRÔLE	**Rue Destrée 65 - 6001 Marcinelle**	TYPE DE CONTRÔLE	**Visite de contrôle (6.5.)**

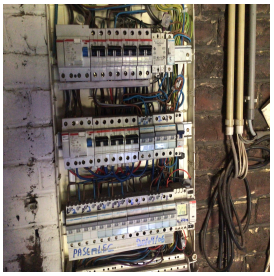

› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation	**Rue Destrée 65 - 6001 Marcinelle**
Type de locaux	**Unité d'habitation (maison)**
Objet du contrôle	**Demande dans le cadre d'une vente**
Contrôle demandé par l'agence immobilière	**Premium Immobilier**
Responsable des travaux	**non communiqué**
Dérogations applicables/appliquées	**Installations électriques domestiques ancien RGIE (8.2.2.)**

› DONNÉES DU RACCORDEMENT

Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	**ORES ASSETS**
Code EAN	**non communiqué**
Numéro du compteur	**20291360**
Index jour/nuit	**064053,0/066849,2**
Type de coupure générale	**Teco**
Câble compteur - tableau	**EXVB 4 x 16 mm²**
Tension nominale de service	**3x230V - AC**
Courant nominal de la protection de branchement	**30A**

› CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK | **Nombre de tableaux** 3 | **Nombre de circuits** 17+1+9

Description tableau(x) voir plan(s) dans annexe(s)

Les fondations datent	**D'avant le 1/10/1981**	Dispositif différentiel de tête	**ID - 40A - 300mA - type A - test OK**
Type d'électrode de terre	**Piquets**	Dispositif différentiel supplémentaire	**ID - 40A - 30mA - type A - test OK**
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)	**20,4**	Dispositif différentiel supplémentaire	**ID - 40A - 300mA - type A - test OK**
Conformité des liaisons équipotentielles et des PE	**Pas OK**	Dispositif différentiel supplémentaire	**ID 40A 30mA type A test ok**
Test de continuité	**Pas concluant**	Fixation/Etat/Détérioration matériel	**Pas OK**
Contrôle boucle de défaut	**Concluant**	Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles	**Pas OK**
Protection contre les contacts indirects	**Pas OK**	Protection contre les contacts directs	**Pas OK**
		Résistance générale d'isolement (MΩ)	**0,51**
		Adéquation DPCDR – prise de terre	**OK**
		Adéquation protections surintensités – sections	**Pas OK**
Le ou les socles de prise en défaut sont localisés dans	**la / les chambre(s) - le hall - le grenier**		

CONCLUSION : NON CONFORME

A la date du **30/04/2025 , l'installation électrique de Rue Destrée 65 - 6001 Marcinelle n'est pas conforme** aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.
Le contrôle réalisé par **Certinergie** a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.
Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le **30/04/2026.**

Signature de l'agent

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 73/2025/103846/D01:1

› LISTE DES INFRACTIONS

- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur chaque tableau de répartition et de manoeuvre. - 3.1.3.3.a
- N'est pas renseigné sur les schémas unifilaires et plans de position l'adresse de l'installation, les coordonnées du responsable des travaux et du propriétaire. Ces derniers devront signer et dater ces schémas. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- La section des conducteurs n'est pas adaptée au calibre des disjoncteurs et des fusibles. - 4.4.1.5.
- L'interdiction de supprimer, d'altérer ou de détruire la protection contre les chocs électriques par contacts directs ou indirects, ou tout système de protection de l'installation électrique, n'est pas respectée. - 9.5.
- Raccordements et assemblage, les connexions ou dérivations des câbles ne sont pas effectués en conformité avec les règles de l'art, elles doivent être réalisées dans des boîtes de dérivation, des tableaux, aux bornes des interrupteurs ou des prises de courant ou dans les appareils d'éclairage. Les boîtes d'encastrement des prises et interrupteurs doivent être suffisamment larges pour y réaliser facilement les connexions. - 5.2.6.1
- La correspondance entre les degrés de protection (IP) du matériel électrique contre les contacts directs et les volumes dans la salle de bain n'est pas respectée. - 7.1.4.3.
- L'indice de protection contre les contacts directs des luminaires, socles de prises et/ou interrupteurs n'est pas suffisant - il faut placer des globes, des caches, des couvercles adaptés. - 4.2.2
- Les canalisations principales d'eau et/ou de gaz internes au bâtiment, et/ou les colonnes principales du chauffage central et de climatisation et/ou les éléments métalliques fixes et accessibles qui font partie de la structure de la construction et/ou les autres éléments métalliques principaux ne sont pas connectés à la borne principale de terre. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.;8.2.1.
- Les schémas unifilaires et plans de position ne sont pas conformes. - 3.1.2.;6.4.6.;6.5.7.;9.1.2.
- Les bases de fusibles/disjoncteurs à broches ne sont pas équipées d'éléments de calibrage. - 5.3.5.5.
- Du câble VTLB et/ou du câble "côte à côte" n'est pas employé et/ou posé comme il est permis. - 5.2
- La continuité du PE vers les contacts de terre des socles de prise et/ou vers des appareils de classe 1 à poste fixe et/ou des liaisons équipotentielles (principales, supplémentaires) n'est pas réalisée. - 6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Des conducteurs du type VOB ne sont pas placés sous conduit et/ou comme il se doit. - 5.2.9.
- Les liaisons équipotentielles supplémentaires dans la salle de bain pour toutes les parties métalliques simultanément accessibles et les conducteurs de protection de tous les appareils et machines électriques ne sont pas réalisées. - 4.2.3.2.;5.4.4.2.;7.1.4.4.;8.2.1.
- La section du conducteur d'équipotentialité n'est pas conforme. - 4.2.3.2.;5.4.4.1.
- Un dispositif de protection à courant différentiel-résiduel à haute ou très haute sensibilité ne protège pas comme il se doit certains circuits où l'eau est présente (facteur d'influences externes AD2 ou plus = locaux humides). - 4.2.4.3.

› REMARQUES

- Les plans et schémas seront à adapter en fonction des travaux de mise en conformité qui seront réalisés.
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées.
- L'habitation étant meublée, il se peut que tout n'a pu être vérifié.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu :
a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;
b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés ;
c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire ;
d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant ;
e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques ;
f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique ;
g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 73/2025/103846/D01:1

› ANNEXES

Schéma(s) unifilaire(s) de l'installation

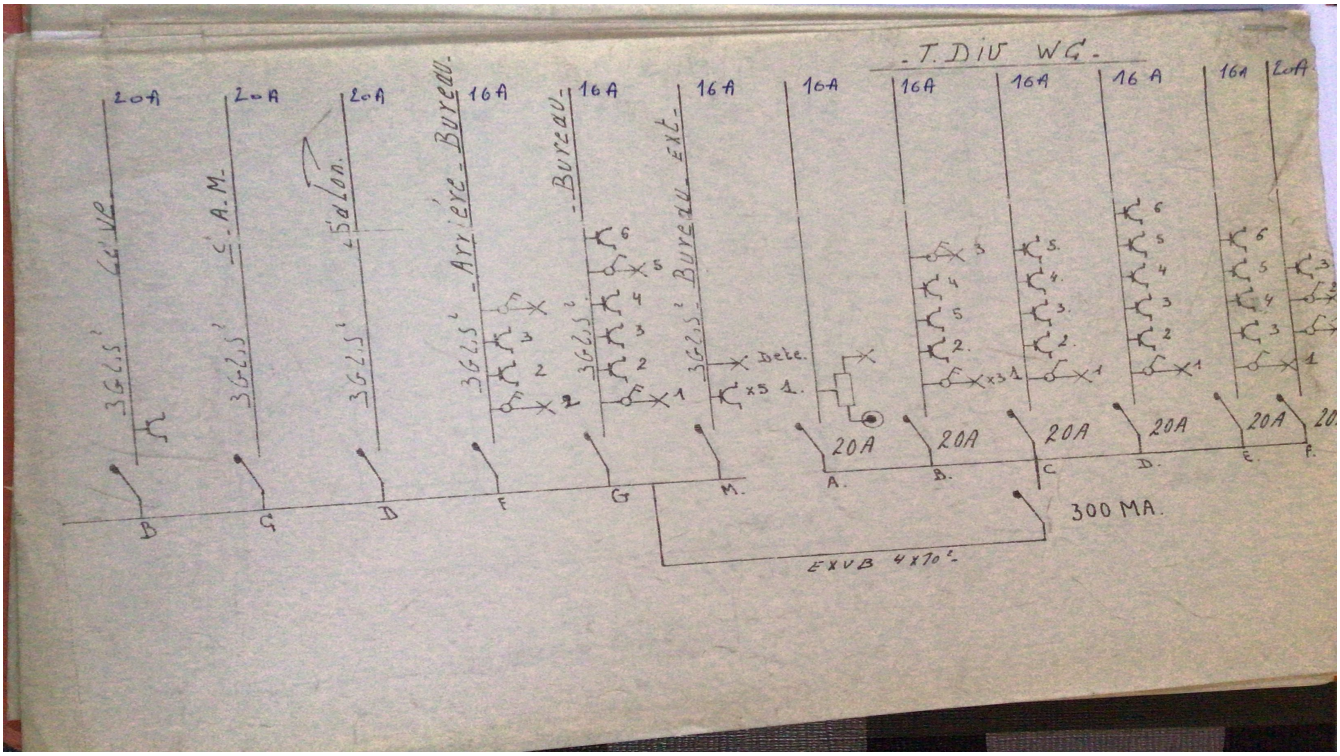

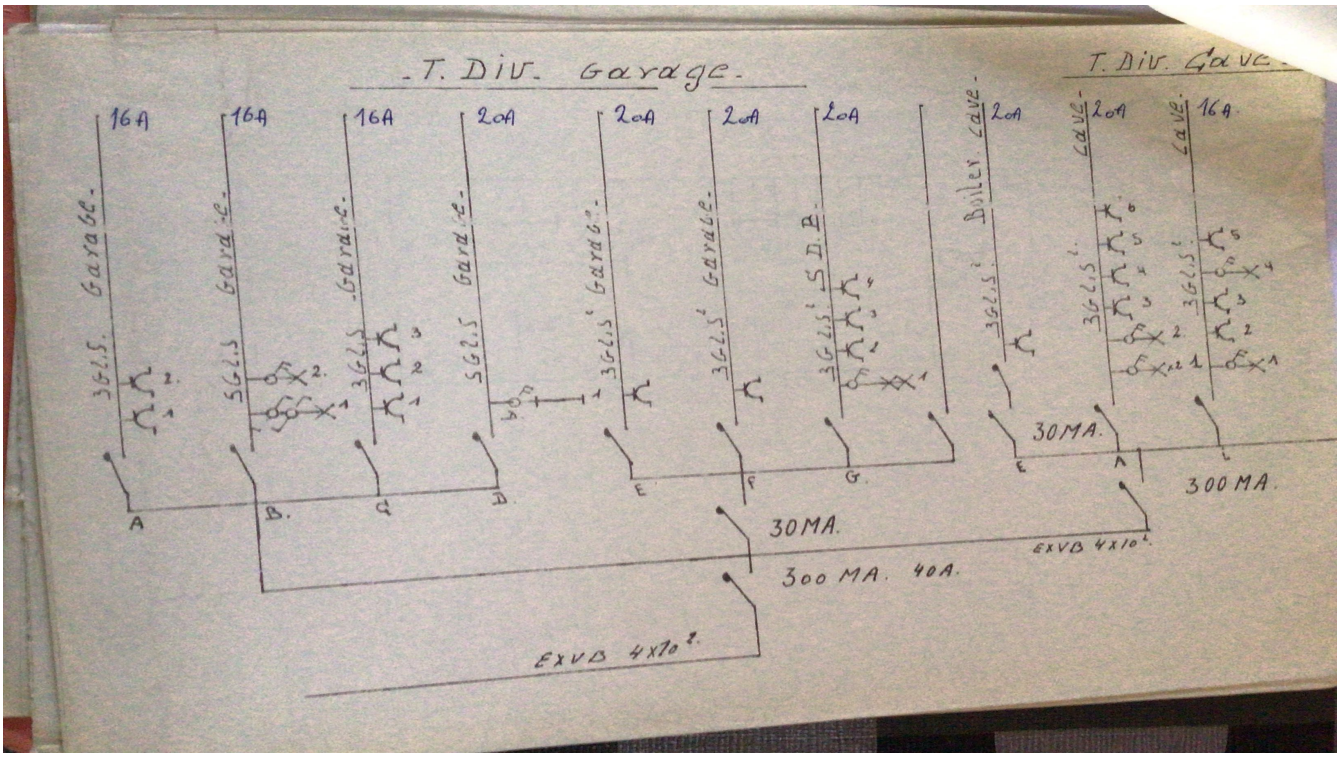

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 73/2025/103846/D01:1

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

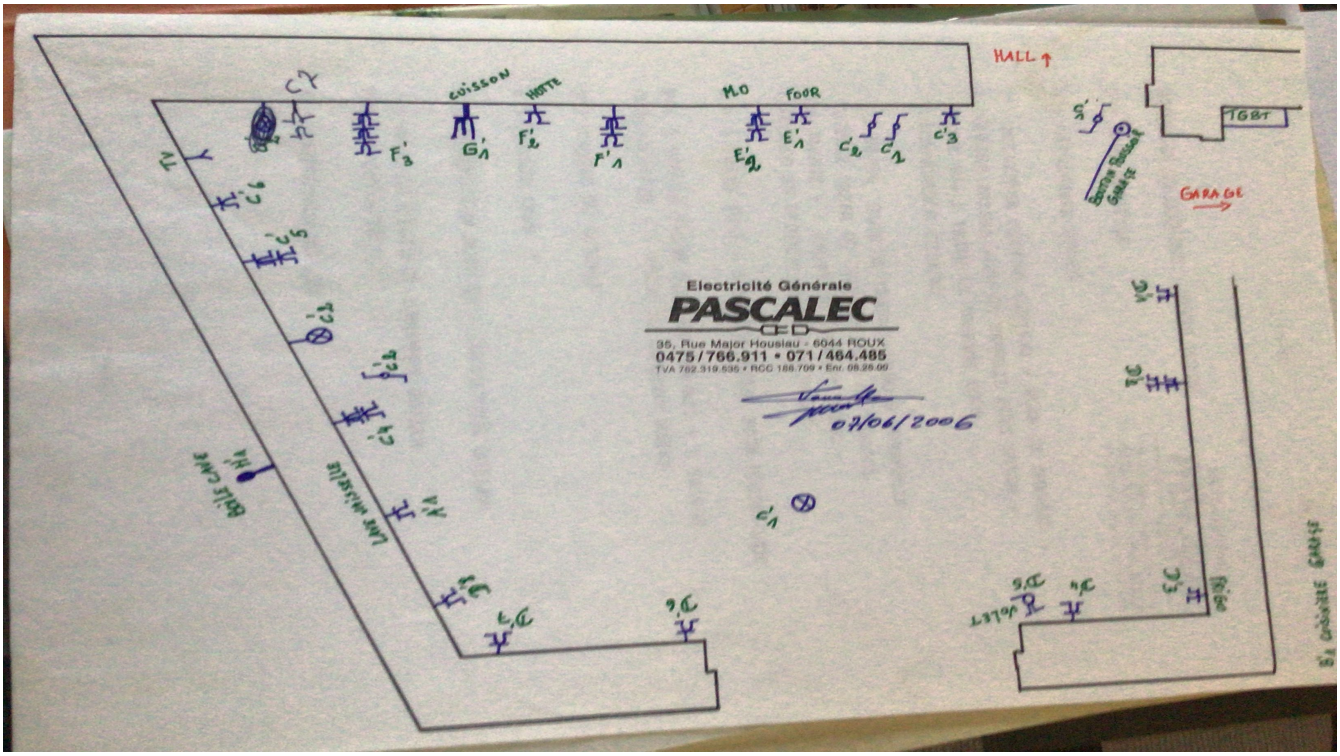

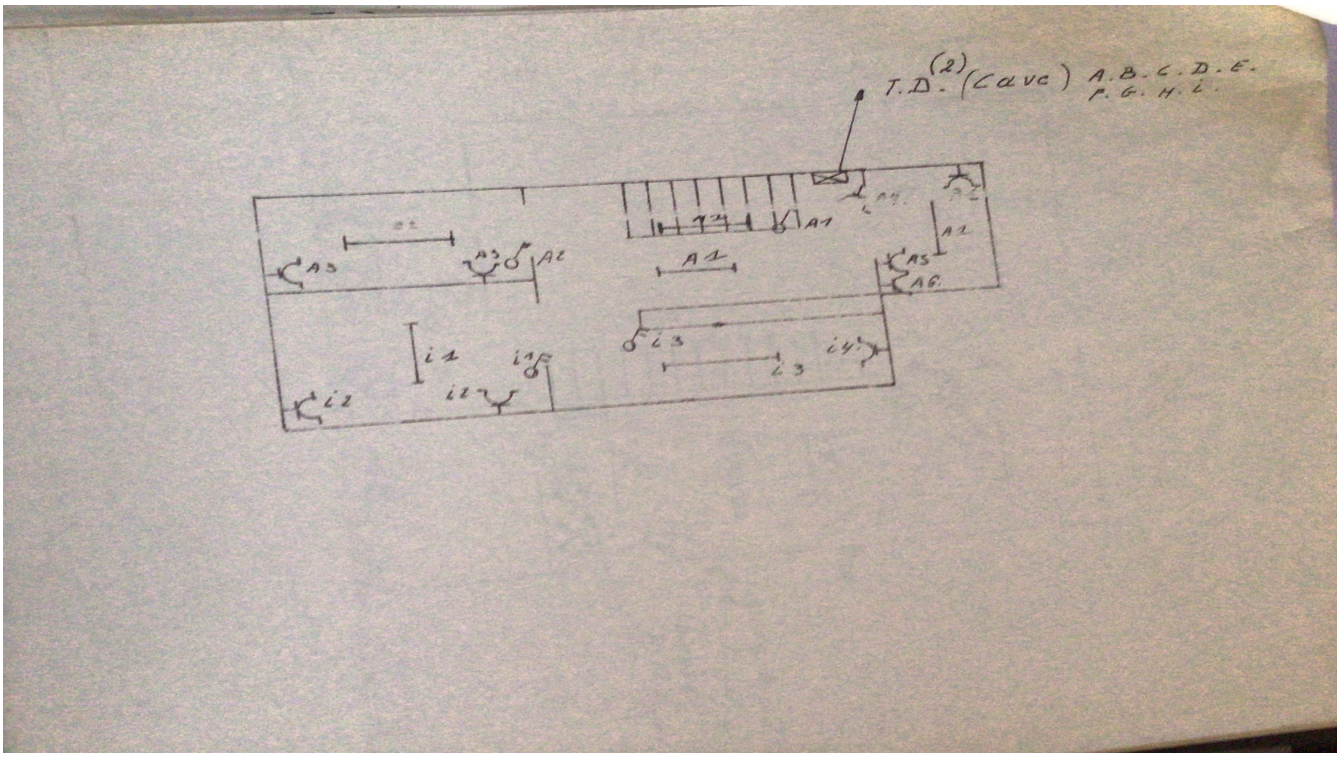

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

563 - INSP

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 73/2025/103846/D01:1

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

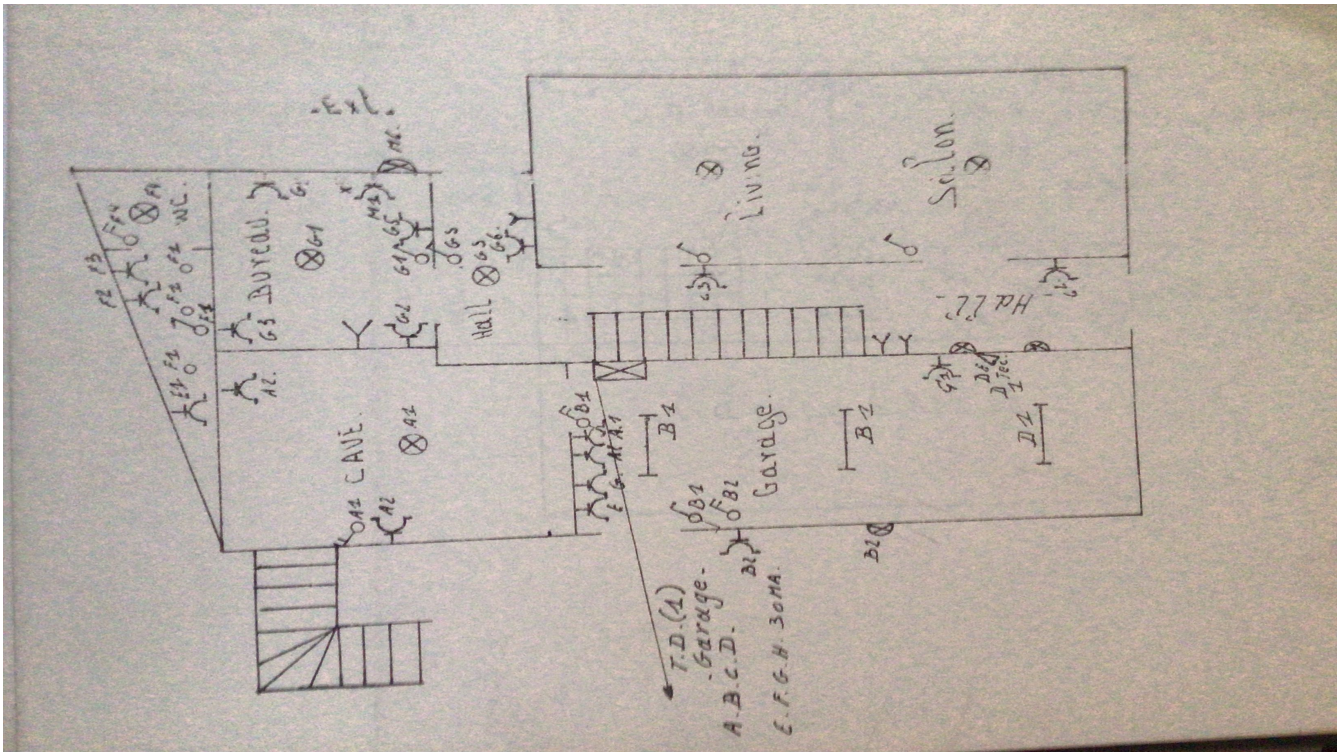

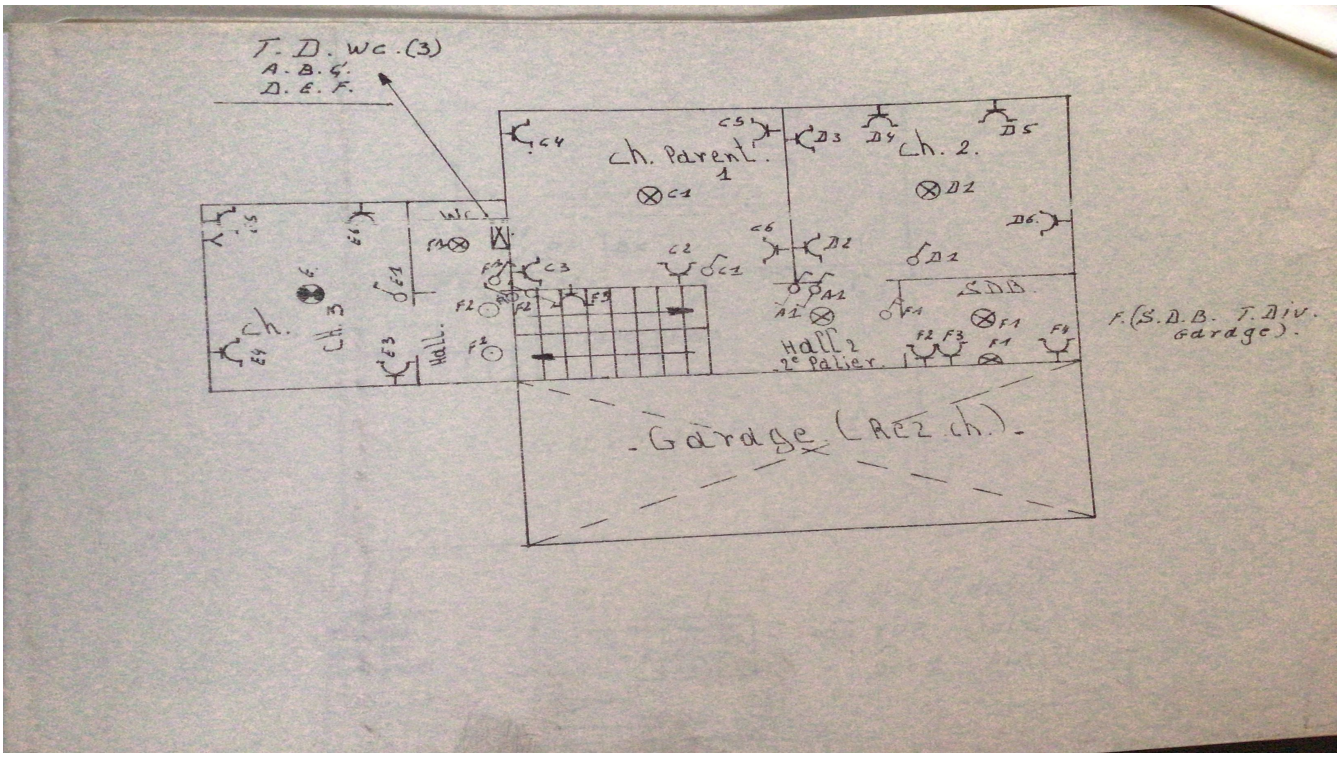

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 73/2025/103846/D01:1

› ANNEXES

Plan(s) de position de l'installation

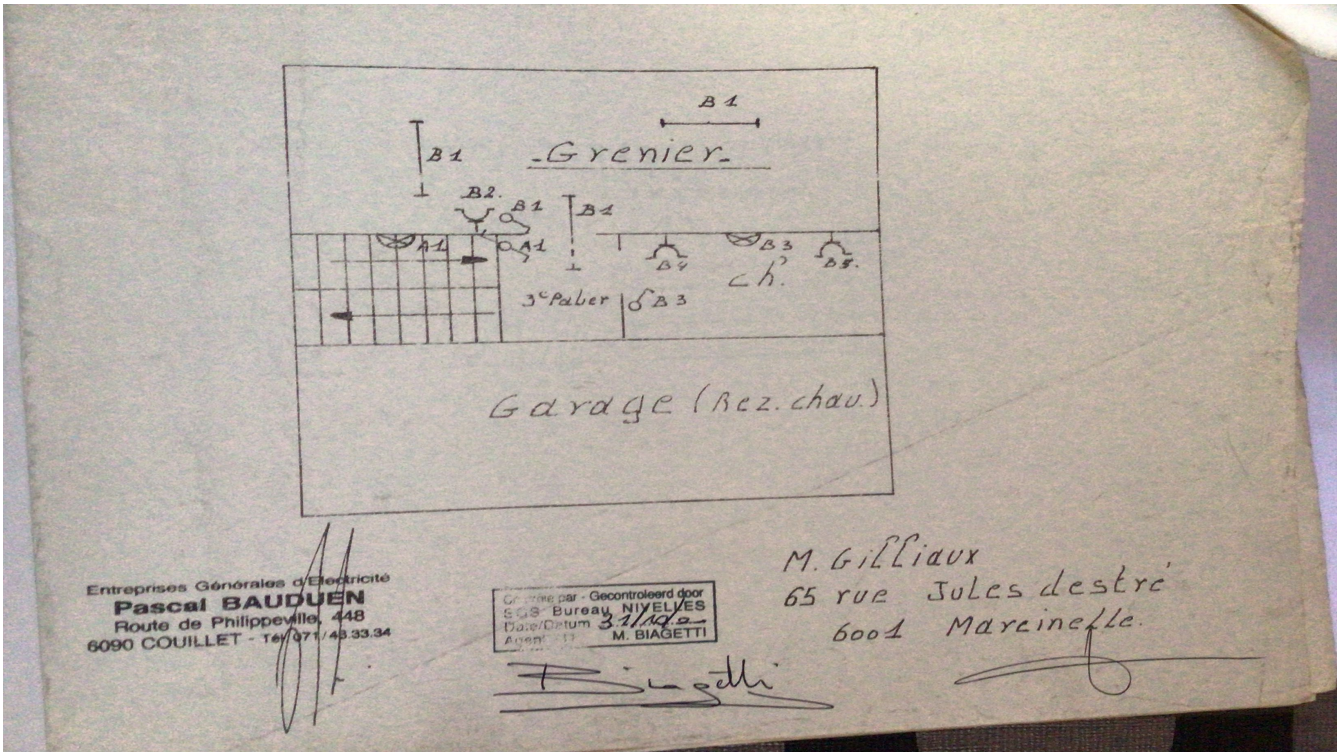

Autre(s)

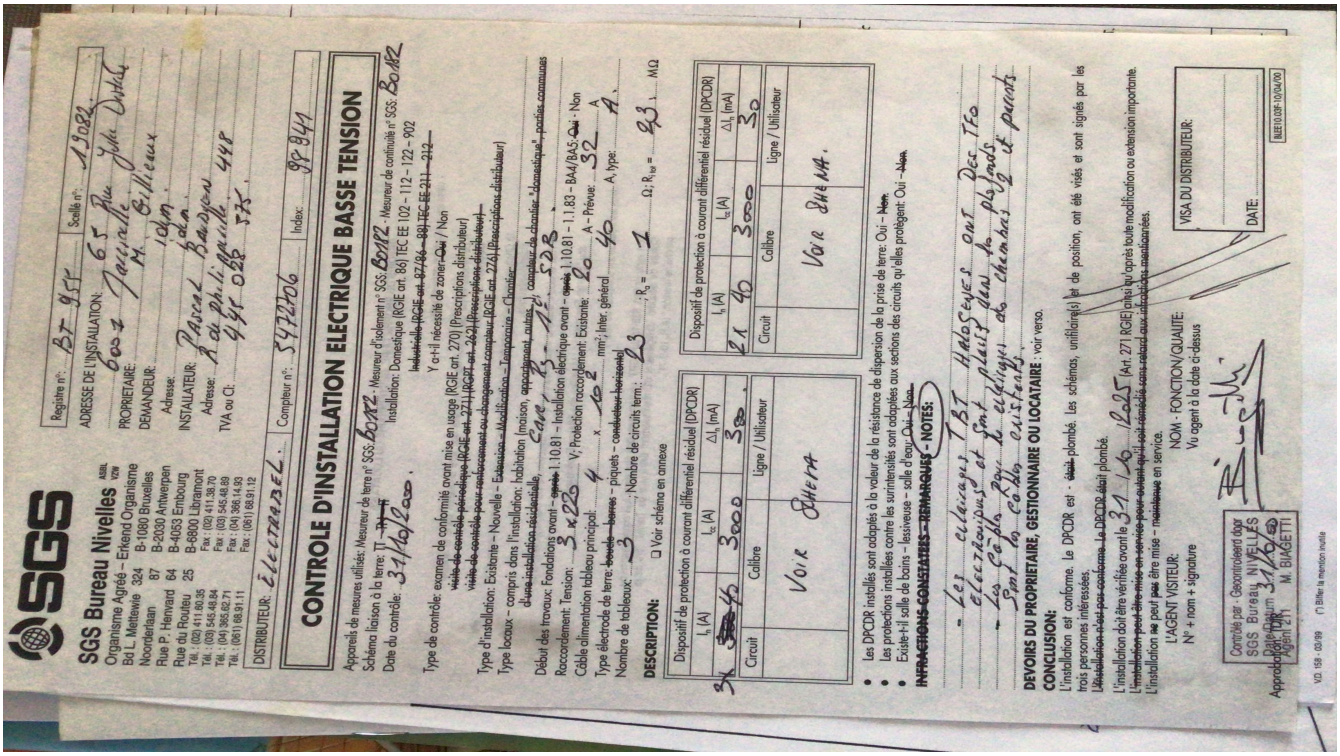

SGS Bureau Nivelles ASBL VZW
Organisme Agréé – Erkend Organisme
Bd L. Mattewie 324 B-1080 Bruxelles
Noordertaan 87 B-2030 Antwerpen
Rue P. Henvard 64 B-4053 Embourg
Rue du Routeu 25 B-6800 Libramont
Tél.: (02) 411.60.35 Fax: (02) 411.38.70
Tél.: (03) 545.48.84 Fax: (03) 545.48.89
Tél.: (04) 365.62.71 Fax: (04) 366.14.93
Tél.: (061) 68.91.11 Fax: (061) 68.91.12

Registre n°: BT 951 Scellé n°: 13082

ADRESSE DE L'INSTALLATION: 65 Rue Jules Destré 6001 Marcinelle
PROPRIETAIRE: M. Gilliaux
DEMANDEUR: idem
Adresse:
INSTALLATEUR: Pascal Baudin
Adresse: Rte de Philippeville 448 6090 Couillet
TVA ou CI: 448 028 575

DISTRIBUTEUR: ELECTRABEL Compteur n°: 5472706 Index: 98 841

CONTROLE D'INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

Appareils de mesures utilisés: Mesureur de terre n° SGS: BO12 - Mesureur d'isolement n° SGS: BO12 - Mesureur de continuité n° SGS: BO12
Schéma liaison à la terre: TT ~~TN~~
Date du contrôle: 31/10/2000
Installation: Domestique (RGIE art. 84) TEC EE 102 – 112 – 122 – 902
~~Industrielle (RGIE art. 87/84 – 88) TEC EE 211 – 212~~

Type de contrôle: examen de conformité avant mise en usage (RGIE art. 270) (Prescriptions distributeur)
Y a-t-il nécessité de zoner: ~~Oui~~ / Non
~~visite de contrôle périodique (RGIE art. 271) (RGIE art. 264) (Prescriptions distributeur)~~
~~visite de contrôle pour remplacement ou changement compteur (RGIE art. 274) (Prescriptions distributeur)~~

Type d'installation: Existante – Nouvelle – ~~Extension~~ – ~~Modification~~ – Temporaire – Chantier:
Type locaux – compris dans l'installation: habitation (maison, ~~appartement, autres~~) – ~~compteur de chantier "domestique", parties communes d'une installation résidentielle~~
Début des travaux: Fondations avant – ~~après~~ 1.10.81 – Installation électrique avant – ~~après~~ 1.10.81 – 1.1.83 – BA4/BA5 – ~~Oui~~ – Non
Raccordement: Tension: 3x225 V; Protection raccordement: Existante: ... A – Prévue: 32 A
Câble alimentation tableau principal: 4 x 10 mm²; Inter. général 40 A, type: A
Type électrode de terre: ~~bouclé~~ ~~barres~~ – piquets – ~~conducteur horizontal~~
Nombre de tableaux: 3 Nombre de circuits term.: 23 R_E = 1 Ω; R_{iso} = 93 MΩ

DESCRIPTION: ☐ Voir schéma en annexe

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I_n (A)	$I_{\Delta n}$ (A)	Δt (mS)
40	300	30

Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	Voir Suite	

Dispositif de protection à courant différentiel résiduel (DPCDR)		
I_n (A)	$I_{\Delta n}$ (A)	Δt (mS)
40	300	30

Circuit	Calibre	Ligne / Utilisateur
	Voir suite.	

- Les DPCDR installés sont adaptés à la valeur de la résistance de dispersion de la prise de terre: Oui – ~~Non~~
- Les protections installées contre les surintensités sont adaptées aux sections des circuits qu'elles protègent: Oui – ~~Non~~
- Existe-t-il salle de bains – lessiveuse – salle d'eau: ~~Oui~~ – Non

INFRACTIONS CONSTATÉES – REMARQUES – NOTES:

- Les câbles TBT Hélsenes ont Dcc Tfo
- Les électriques et sont placés dans le plafond
- Les Cable Pour le cuisinière de chambres 2 et parent
sont les cables existants

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE OU LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION:
L'installation est conforme. Le DPCDR est – ~~était~~ plombé. Les schémas, unifilaire(s) et de position, ont été visés et sont signés par les trois personnes intéressées.
~~L'installation n'est pas conforme. Le DPCDR était plombé.~~
L'installation doit être vérifiée avant le 31-10-2025 (Art. 271 RGIE) (plus tôt après toute modification ou extension importante.
~~L'installation peut être mise en service pour autant qu'il soit conclu sans délai aux mesures rectificatives.~~
L'installation ne peut pas être mise – ~~maintenue~~ en service.

L'AGENT VISITEUR: NOM - FONCTION/QUALITE:
N° + nom + signature Vu agent à la date ci-dessus

VISA DU DISTRIBUTEUR:
DATE: RAET/LOIF-10/04/00

Contrôlé par - Gecontroleerd door
SGS Bureau NIVELLES
Date/Datum 31/10/00
Agent 211 M. BIAGETTI

V.D. 158 - 02/99 (*) Biffer la mention inutile

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social	5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine	**Tél.**	(+32) 02 88 02 171
Siège d'exploitation	156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux	**E-mail**	info@certinergie.be
Siège d'exploitation	599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse	**Site internet**	www.certinergie.be
Siège d'exploitation	367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles		

N° Compte BE57 0688 9789 1035 **TVA BE0536501654**

Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 73/2025/103846/D01:1

› ANNEXES
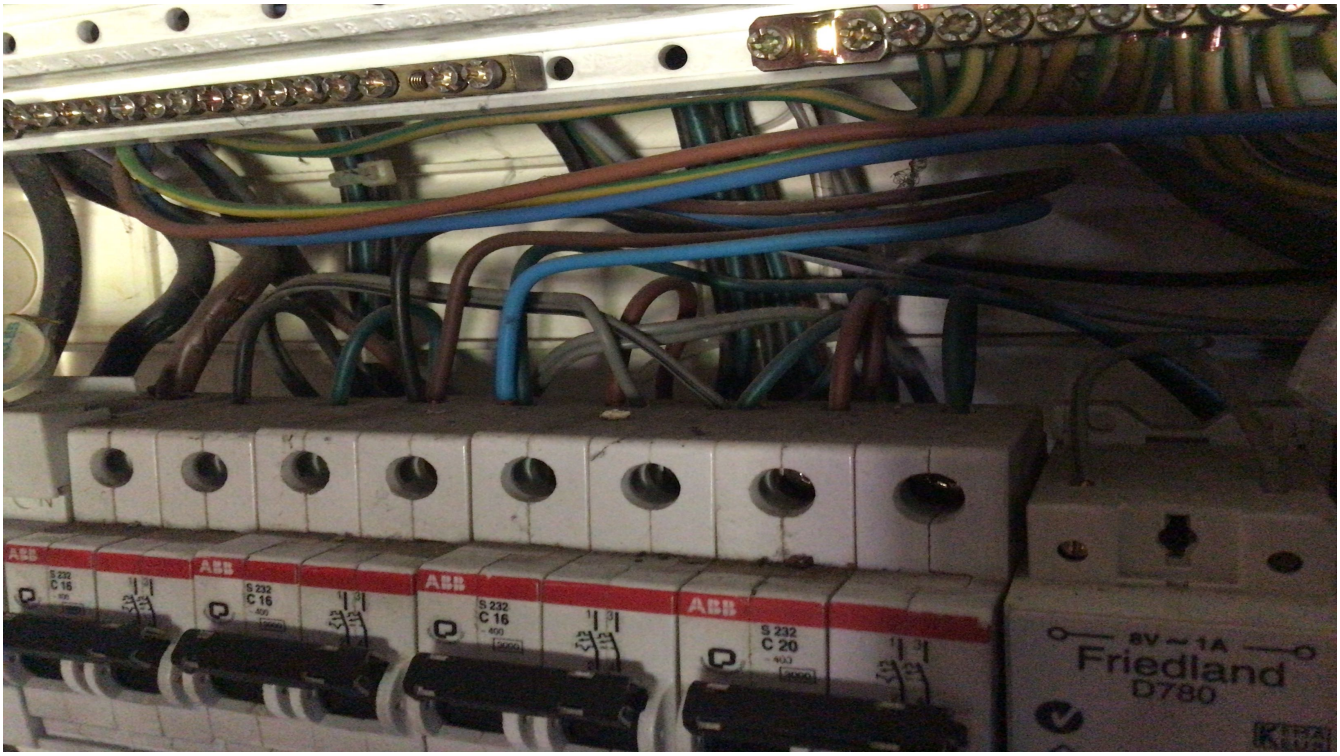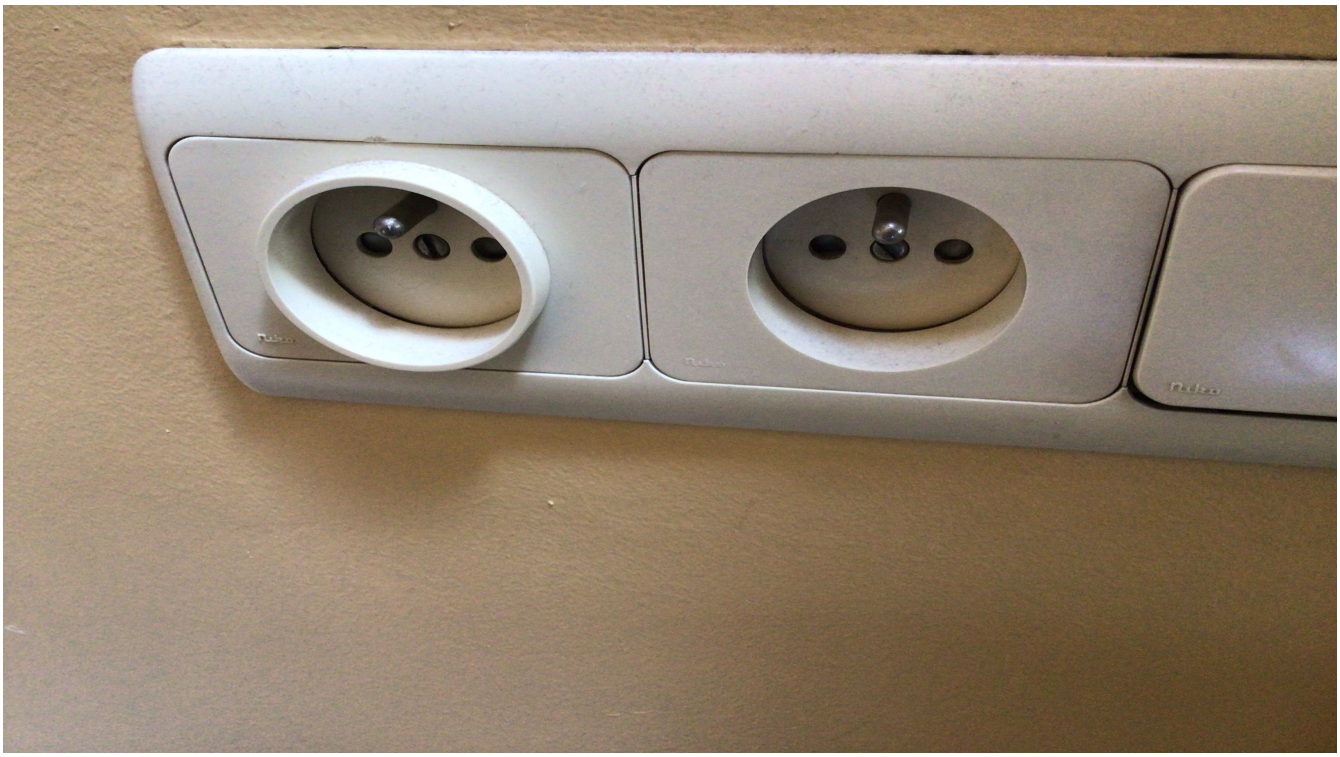
Autre(s)